Education International Africa Region
Internationale de l'Education Région Afrique
EIRAF | IERAF

Webinaire de l'IE Afrique sur la démocratie, les droits humains et syndicaux

20 juillet 2022

Thème : "Educateurs/Educatrices uni.e.s pour la démocratie, les droits humains et les droits syndicaux"

Déclaration du webinaire

Nous, participants et participantes au webinaire organisé par l'Internationale de l'Education Afrique en ce jour du 20 juillet 2022;

1. Conscient.e.s que la démocratie reste une aspiration humaine universelle et une puissante force de mobilisation politique pour la transformation, comme en témoignent les mouvements citoyens qui exigent des réformes démocratiques dans de nombreux pays;

2. Rappelant la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies qui stipule que tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits;

3. Rappelant également les conventions 87 sur la Liberté syndicale et 98 sur le Droit d'Organisation et de négociation collective de l'Organisation Internationale du Travail (OIT);

4. Considérant les dispositions du statut de l'Internationale de l'Education (IE) et du Document de Politique sur les droits humains et syndicaux qui réaffirment que le droit de former des syndicats et d'y adhérer (liberté d'association), et de négocier collectivement sont des droits humains fondamentaux, reconnus dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, et plusieurs traités régionaux;

5. Rappelant que l'IE est guidé par les principes des droits humains et des droits syndicaux, et par son engagement en faveur de la démocratie, de l'équité et de la justice sociale, et qu'elle promeut et protège les droits de tous les enseignant.e.s et travailleurs/travailleuses de l'éducation et mène une campagne pour une éducation de qualité pour tous, réglementée par les pouvoirs publics et financée par des fonds publics;

6. Considérant en outre que l'IE défend les droits syndicaux dans le monde entier et soutient le développement des syndicats d'enseignant.e.s et de personnels de soutien à l'éducation forts, indépendants, démocratiques, durables, inclusives et représentatifs;

7. Réaffirmant notre conviction que la démocratie est une condition préalable à la bonne gouvernance et est essentielle à la réalisation des droits humains;

8. Sérieusement préoccupé.e.s par les fréquentes violations des droits fondamentaux des travailleurs/travailleuses, en particulier de la liberté d'association, du droit de s'organiser, de la négociation collective, de la liberté académique et de l'autonomie professionnelle; de nombreux syndicalistes étant attaqués, battus, détenus, condamnés à la prison, licenciés, harcelés pour avoir

mené des activités syndicales légitimes, et tués ou forcés de quitter leur pays pour protéger leur vie;

9. Préoccupé.e.s également par les politiques néolibérales actuelles qui entraînent la privatisation des services publics et la commercialisation de et dans l'éducation, sapant ainsi le droit à une éducation publique de qualité pour tous et les relations de travail, affectant négativement les conditions de travail et les droits des éducateurs/éducatrices;

10. Réaffirmant que les droits des LGBTI sont des droits humains et donc une question syndicale légitime devant être défendue par l'ensemble du mouvement syndical mondial;

11. Réaffirmant la conviction des syndicats du secteur de l'éducation que la véritable sauvegarde de la démocratie est l'éducation et que la capacité des institutions éducatives à remplir ce rôle repose en grande partie sur la profession enseignante, comme stipulé dans le Document de politique éducative de l'IE adopté par le Congrès mondial de l'IE en 2011;

Par conséquent, nous:

12. Réaffirmons notre engagement à défendre et à promouvoir la démocratie, les droits humains et syndicaux, ainsi qu'à résister et à combattre toutes les formes de discrimination à travers et dans l'éducation, les syndicats de l'éducation et la société, y compris celles fondées sur l'âge, le handicap, l'ethnicité ou l'indigénéité, le genre, l'identité de genre ou l'orientation sexuelle, la langue, le statut marital, le statut migratoire, l'activisme politique, la religion, le statut socio-économique, l'affiliation syndicale ou d'autres facteurs;

13. Nous engageons à agir en solidarité avec les syndicats frères et les éducatrices et éducateurs lorsque leurs droits humains et syndicaux sont violés, notamment en répondant aux appels d'action urgente lancés par l'Internationale de l'Education;

14. Exhortons les gouvernements africains à prendre des mesures politiques, législatives et financières pour garantir le droit à l'éducation pour tous et la réalisation de l'Objectif de développement durable (ODD) 4 de l'ONU sur l'éducation de qualité et les objectifs de la Stratégie Continentale de l'Education pour l'Afrique (CESA);

15. Nous engageons à promouvoir la démocratie et la bonne gouvernance dans et par l'éducation et dans nos organisations syndicales;

16. Nous engageons à promouvoir l'égalité des genres, l'équité et l'inclusion dans et par l'éducation et dans nos syndicats; et,

17. Encourageons les organisations membres de l'IE en Afrique à : (i) demander instamment aux gouvernements nationaux de veiller à ce que l'éducation aux droits humains soit intégrée au programme d'études et au système éducatif dans son ensemble ; (ii) faire pression sur les gouvernements pour que les droits humains fassent partie de la formation initiale des enseignants et des programmes de développement professionnel continu.